

Edito

Et dire que cet homme-là veut supprimer 500 000 fonctionnaires. Qu'il veut la fin des 35 heures dans le secteur privé et le retour aux 39 heures dans le public. Qu'il veut repousser l'âge de la retraite à 65 ans. Qu'il veut supprimer l'ISF... Et que dans le même temps il aurait payé sa Pénélope plus de 10 000 € par mois pour un emploi d'assistante parlementaire. Il peut la jouer scandalisé au dernier degré, sur l'air de "ma femme n'aurait pas le droit de travailler !" On se demande s'il croit à ce qu'il dit ou s'il se moque ouvertement des Français. Car 10 000 €, même dans l'hypothèse une peu folle où l'emploi n'aurait pas été fictif, c'est une somme indécente. Indécente au regard de ce que touche en moyenne un assistant parlementaire. Indécente parce que totalement hors la loi : «Lorsqu'un membre de la famille, ou un conjoint, est embauché en tant que collaborateur parlementaire, sa rémunération ne doit pas excéder plus de la moitié du crédit accordé, soit un peu plus de 4700 euros à l'Assemblée», indiquait au Figaro, Nicolas Thibault, président de l'Association française des collaborateurs parlementaires (AFCP). On en est loin. 10 000 €, c'est quasiment 2 fois plus que le salaire des députés. Dans le même temps il aurait aussi rémunéré son fils et sa fille, alors qu'ils n'étaient encore que de simples étudiants en droits. 3800 € bruts par mois pendant un peu plus d'un an pour Marie, 4846 € bruts par mois pendant 6 mois pour Charles. Manifestement chez les Fillon une fille ne vaut pas un garçon. L'égalité salariale n'est déjà pas la loi en famille, alors pour les Français vous imaginez bien que ce n'est pas d'actualité. Le pire dans cette histoire c'est que ce nouveau scandale entache une nouvelle fois la classe politique dans son ensemble... Et que celle qui reste fort d'en tirer parti, c'est bien la candidate de la Haine.

KO debout

C'est tellement rare que cela mérite d'être signalé. Le conseil municipal qui s'est tenu jeudi dernier a vu le groupe Communistes et Républicains décimé par la maladie. Résultat, personne du groupe pour interroger, commenter, critiquer, proposer... Bien que nous n'ayons pu participer à la réunion, nous entendons vous faire part des remarques qui auraient été les nôtres à l'occasion de ce conseil. D'autant que certaines d'entre elles, feront l'objet d'un courrier visant à obtenir des informations écrites.

Ce sera notamment le cas pour une présentation hors conseil, non annoncée, mais à laquelle de toute manière nous n'aurions pu du fond de notre lit, participer. Une présentation qui concernait les clubs de sports de haut niveau, classés selon la presse par catégories. Ceux à peu près sortie des difficultés, ceux encore dans la difficulté mais ayant pris les mesures nécessaires pour s'en sortir, ceux qui à force de tourner en rond risquent de mourir d'épuisement. Une réalité qui ne concernerait que le CRUFC, un club dont un certain nombre de dirigeants prennent les contribuables pour des pigeons.

Comme ce sera encore le cas pour obtenir les résultats d'une étude commandée par la ville de Calais sur la fiscalité du Port.

Des délibérations concernant, la demande d'adhésion de la commune d'Escalles à l'agglomération (que nous aurions approuvée), la cession à l'euro symbolique de parcelles de ter-



La dette de la ville de Calais, présentée comme énorme à l'arrivée de la Droite aux affaires, est toujours dans les mêmes montants. La démesure d'un jour serait-elle devenue normalité ?

rains au profit du Conservatoire du Littoral (autour de Jules Ferry et de la lande), la communication du rapport sur la situation en matière de développement durable.

Intervenait alors la délibération relative au débat d'orientation budgétaire. Une discussion devant permettre aux élus d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la commune, d'apprécier les contraintes, de discuter des orientations budgétaires... Si les chiffres de la collectivité sont régulièrement fournis, il est une demande récurrente de l'opposition qui reste lettre morte : celle d'avoir une vision à moyen et long terme. Nous avons beau demander et demander encore, le plus poliment possible,

rien, rien et rien.

Peut-être s'agit-il simplement de ne pas nous permettre de voir l'évolution de la dette. Une dette de la ville présentée comme énorme à l'arrivée aux affaires de la droite, mais qui reste toujours au même montant. À croire que la démesure d'un jour, peut apparaître normalité à un autre moment. Disons même que si la municipalité de gauche avait eu la capacité de renégocier les prêts aux taux actuels, alors sûrement la dette de la ville de Calais serait-elle aujourd'hui moins importante.

Le contexte auquel sera confrontée la ville de Calais, pour le prochain bud-

Suite p 2

Le dessin



On y pense

Vous pouvez noter que les permanences des élus Communistes et Républicains ont lieu les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14 h 30 à 18 h.

Pour toute rencontre particulière, une demande de rendez-vous est préférable en appelant à ces mêmes heures au 03 21 36 39 79.

Permanence au
194-196 Bd de l'égalité à Calais

Développement économique

L'argent n'a-t-il aucune odeur ?

En janvier 2016, une boutique des gaufres Tchooss, avait ouvert à l'entrée des 4 B. Le responsable de l'enseigne, un certain Louis de Malet, vient de comparaître devant la cour d'appel de Montpellier pour escroquerie. En première instance, il avait été condamné à 3 ans de prison ferme pour l'organisation de voyages fictifs. Cette fois, cinq ans ont été requis. Un procès qui est sans aucun doute celui du savoir paraître, savoir arnaquer.

Le condamné avait vendu (à des particuliers) des voyages aux États-Unis, pays que les voyageurs n'ont bien entendu jamais vu, alors qu'ils avaient versé pour cela 2 300 euros par personne. Si nous évoquons ces faits,

c'est qu'à l'occasion du procès, il a été rappelé que l'individu était interdit de gestion depuis 2000, qu'il avait utilisé l'argent des escroqués pour son compte, qu'il avait pu réaliser un prêt... Il ne manquerait plus que nous apprenions que son

projet ait bénéficié de fonds publics ?

Mais comment ceux qui accompagnent ce type d'implantations pouvaient-ils ignorer une condamnation du principal acteur à une peine d'interdiction de gestion ?



Stationnement

Adieu mon « LAPI »

Disons-le franchement sur le moment, ça nous a fait comme un coup au cœur. Pensez donc, nous avons naïvement cru qu'un charmant petit lapin (en voie de disparition) venait d'être écrasé par un automobiliste irascible. Comme quoi, il ne faut pas s'arrêter au seul nom. En fait, il ne s'agit que du véhicule fonctionnant en mode de verbalisation « intelligent », dont l'essai vient d'être abandonné par la ville de Calais. Les 110 000 euros (rien que ça) prévus pour l'acquisition du véhicule capable de lire automatiquement les plaques d'immatriculation, seront utilisés à autre chose.

Au niveau des explications, il a été déclaré en conseil municipal (source *La Voix du Nord*) « la Ville abandonne ce mode de verbalisation « trop systématique avec un retour d'usagers pas satisfaits ». Les arrêts minutes ou les stationnements moins gênants que d'autres étaient en effet traités de la même manière. ». Ça, c'est pour la version soft. En fait les choses apparaissent un tout petit peu plus complexe. D'abord (selon les infor-

mations recueillies) la gestion des PV s'effectuait de manière automatique par transmission au centre de traitement. Plus possible d'intervenir, même pour les copains. Ce qui fait que sur le centre-ville et Calais-Nord, bonjour l'ambiance.

Et puis on nous dit (est-ce vrai ?) que l'un des élus de la majorité aurait été verbalisé plusieurs fois la même journée ?!

Alors, adieu Lapi et surtout faisons en sorte qu'il y ait le moins de verbalisation possible à la veille des élections (sic).



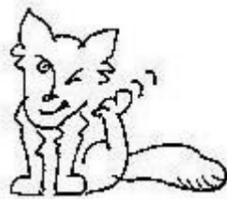
Coup de griffe

➤ La voix de son maître

Si c'est nous qui en avons parlé les premiers, alors on nous aurait probablement taxé à minima de misogynie. Mais comme c'est la presse locale qui en parle, cela nous permet de livrer une appréciation. La conseillère départementale UDI (Stéphanie Guiselain) s'est apparemment fait remarquer au dernier conseil municipal, pour avoir été incapable de répondre convenablement à des questions posées concernant les délibérations qu'elle présentait.

Une réalité qui ne la concerne pas uniquement, puisque qu'on ne compte plus le nombre de fois où son mentor politique (le président de l'OPH) a livré des explications tellement confuses que personne « n'y retrouvait son latin ». À croire que madame Bouchart choisit ses alliés selon des critères bien précis.

Quand même, on ne peut s'empêcher de leur conseiller de lire les délibérations avant le conseil, de se faire expliquer ce qu'ils n'ont pas compris, pour être, en cas de question, capables de donner un début de réponse. Plus de 2000 euros par mois, ça vaut au moins ça.



Suite de la p1

get sera évidemment un contexte de restrictions. Toutefois, Calais ne verra pas ses dotations fondre comme neige au soleil, par le fait que la diminution de la dotation globale (abondement classique de l'État), sera compensée par une augmentation importante de la dotation de solidarité urbaine. Une dotation qui consacre les réelles difficultés de la population calaisienne. À cela viendront encore s'ajouter des dotations de péréquation nationale et des dotations liées aux politiques de la ville. Une réalité qui vient battre en brèche les propos de maltraitance fiscale (pour Calais) avancés par certains élus.

La revalorisation des bases fiscales devrait atteindre 0,4% en 2017 et les dépenses de fonctionnement continuer à être maîtrisées, bien que l'on perçoive bien le remplacement de postes de titulaires de la fonction publique par des missions attribuées au privé.

Puis venait l'évocation des investissements prévus et l'examen des données relatives aux budgets annexes.

Le conseil devant alors reprendre son cours par l'examen de délibérations concernant le personnel, des partenariats culturels, l'acceptation de la vente de logement de l'OPH qui a permis de voir la compréhension des dossiers par certains élus, des garanties d'emprunts d'organismes liés au logement social.

Une délibération nous laissera le regret de ne pas avoir pu interroger. Celle relative à des augmentations de coût de construction pour le nouveau camping. En effet concernant le lot numéro 1, celui de la construction du bâtiment, il était proposé d'accepter une augmentation de 13,5 % des dépenses correspondant à la réalisation d'une étude géotechnique supplémentaire, de micropieux... Une proposition s'apparentant à un véritable oubli ou à une faute, tant ceux qui suivent les dossiers de constructions à Calais connaissent le fait que l'on soit en permanence dans l'eau et qu'il soit donc impératif de compenser.

Un conseil particulièrement rapide, l'absence d'une grande partie de l'opposition expliquant peut-être cela.

Coup de pub

Le RUSÉ...
SAMEDI 25 FEVRIER
KARAOKE PARTY
 RÉSERVATION AUPRÈS DE
 MARCEAU : 06/35/58/26/58
 OUVERTURE DES PORTES 18H
 ENTRÉE + 1 BOISSON : 5 EUROS
 RESTAURATION POSSIBLE SUR PLACE